

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 34; Inter, 1199.

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURELONG : Téléph. 37

ÉMISSION DE MINISTÈRE BRIAND

M. Poincaré chargé de former le nouveau Cabinet

LA POLITIQUE

Le départ

Depuis quarante-huit heures, l'atmosphère politique était chargée de gros nuages, et ceux qui savent lire au baromètre parlementaire, prévoyaient l'inévitable orage. Il a éclaté, hier jeudi, à la Chambre. Contrairement à son habitude, M. Briand n'a pas tenu tête à Poincaré et il a préféré s'en aller.

Le Cabinet est démissionnaire. C'est, sans aucun doute, la politique de M. Lloyd George qui a précipité son départ. Cette politique peut avoir de grands avantages pour l'Angleterre et l'Allemagne, mais elle heurte trop d'intérêts du sentiment français pour être populaire chez nous.

Parce que M. Briand n'a pas su assez se défendre de l'emprise britannique et américaine, et parce qu'il a pratiqué avec trop de désinvolture la méthode du fait accompli, il a trouvé des résistances invincibles dans l'opinion du pays, et cela au moment où il avait besoin d'une quasi unanimité d'approbation pour faire prévaloir le point de vue national.

A Londres, sur États-Unis et surtout à Cannes, M. Briand et M. Loucheur, sans paraître s'inquiéter beaucoup de leurs collègues du gouvernement, ont suivi une politique personnelle qui ne devait pas être sans danger ni pour la France, ni pour eux. A force d'entrer dans les vues des plénipotentiaires étrangers, les deux ministres français semblaient avoir oublié la véritable situation et les intérêts réels de notre nation.

Que devenait, au milieu de tout l'échauffage de conceptions inégalement mais trop souvent fausses, le Traité de Versailles? Que devenait, au milieu de ces concessions répétées et des accords multiples, le problème des réparations?

Le pays s'est prononcé clairement sur ces questions. Il prétend faire respecter un pacte qui a été signé par les vainqueurs et les vaincus. Il ne veut pas, certes, empêcher ceux de se relever, mais il n'entend pas être dévalisé par un camouflage économique qui d'un camouflage politique ou militaire.

On ne lutte pas impunément contre la volonté nationale. C'est pour avoir méconnu cette vérité très simple, que M. Briand a vu se dresser contre lui, en quelques jours, les éléments les plus sages de notre population, que la politique extérieure du ministère avait fait de bon compte de force et d'ampleur depuis la Conférence de Cannes. La question des charbons allemands, qui a motivé des protestations énergiques, notamment de la Chambre de Commerce de Tourelong, n'a été qu'un incident caractéristique de associations dominées évidemment par la volonté britannique.

M. Briand a eu le tort, aux yeux de beaucoup, d'élever trop facilement les suggestions étrangères. Son succès devra nécessairement s'appuyer davantage sur l'opinion française.

Maurice Auber.

LE PROJET D'AMNISTIE

Paris, 12 janvier. — Le Président de la République a signé un projet de loi portant amnistie des infractions prévues et punies par le code de justice militaire des armées de terre et de mer, exception faite d'un certain nombre de crimes ou de délits.

LES FRÈRES ENNEMIS

LES DEUX C. G. T.
Paris, 12 janvier. — La politique continue entre le C.G.T. extrême de la rue de la Grange-aux-Belles et le C. G. T. de M. Joubaux, qui s'est, on se le rappelle, installé brusquement rue La Fayette.

Le bureau de la C. G. T. extrême a publié une note où il est déclaré, notamment, vouloir à toute chose à faire que le polémique avec des gens qui ne représentent qu'eux-mêmes dans le mouvement ouvrier. Pour prouver que l'opposition contre M. Joubaux est formidable, les gens de la rue de la Grange-aux-Belles faussent les forces syndicales qui sont avec eux.

Nous félicitons les démissionnaires, le bâtiment, les produits chimiques, l'alimentation, les coiffeurs, l'enseigne-mont, ont adhéré dès la première heure à la C. G. T. extrême.

D'autre part, des fédérations dissidentes ont été créées à côté des fédérations adhérentes à la rue La Fayette.

On voit une première liste : métaux, bijou, livre, santé, cuir et peaux, blanchisserie, poudres, raffineries, éclairage, habillement, textile, verrerie, transport, services publics employés, mineurs, teinturiers.

LA CONFÉRENCE DE CANNES

Un coup de théâtre à la Chambre

M. Briand, rentré à Paris, expose devant les députés, l'état des négociations alliées.

M. Briand est rentré à Paris jeudi matin

Paris, 12 janvier. — M. Briand, président du Conseil, parti de Cannes mercredi, à 15 heures, est arrivé, ce matin, à 9 h. 00, à la gare de Lyon.

Il était accompagné de M. Poyvelon, expert financier.

Il a été saisi à sa descente du train par MM. Marraud, Le Trocquer, Guist'hau, Dior, Doumer, Théodore Tisserand, Dancloux, Aitard, préfet de la Seine, et Leullier, préfet de police.

Le Président du Conseil s'est entretenu successivement avec MM. Doumer, Guist'hau et Dancloux. Il s'est ensuite rendu au ministère des Affaires étrangères, accompagné de MM. Guist'hau, Dancloux et Poyvelon.

Le Président du Conseil à l'Élysée

Paris, 12 janvier. — Dès son arrivée à Paris, le Président du Conseil s'est immédiatement rendu à l'Élysée où il s'est entretenu pendant trois quarts d'heure avec M. Millerand. Après avoir conféré à un résident du Conseil avec M. Guist'hau, M. Briand s'est rendu à l'Élysée pour assister au Conseil des ministres.

Au Conseil des Ministres

Paris, 12 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en Conseil ce matin, à l'Élysée à 11 heures, sous la présidence de M. Millerand.

M. Briand, président du Conseil, a exposé à ses collègues l'état des négociations de Cannes et dans sa délibération, le Conseil s'est mis en accord complet et unanime avec le Président du Conseil.

M. Bonnevay, garde des Sceaux, a fait signer par le Président de la République, un décret aux termes duquel M. Kuntz, procureur général à Strasbourg, est nommé conseiller à la Cour de cassation, en remplacement de M. Daniel, admis à la retraite.

Le Président de la République a signé un projet de loi portant amnistie des infractions prévues et punies par le code de justice militaire des armées de terre et de mer, exception faite d'un certain nombre de crimes ou de délits.

Une déclaration de M. Briand

Le Conseil des ministres est réuni à 13 heures précises. A l'issue du Conseil, M. Aristide Briand, interrogé par les journalistes, leur a déclaré qu'il avait mis ses collègues au courant, non pas de ce qui s'est dit à Cannes, mais de la Conférence, mais de ce qui s'est fait dans cette Conférence, et qu'il se présenterait cet après-midi devant la Chambre.

Les autres ministres interrogés se sont refusés à entrer dans le détail des délibérations; ils ont seulement constaté que l'unanimité des ministres s'est faite après l'exposé du Président du Conseil.

Un ordre du jour du Groupe de la Gauche Républicaine

Paris, 12 janvier. — Le Groupe de la Gauche républicaine a voté ce matin l'unanimité une résolution se déclarant fidèles à son tout gouvernement qui insistera sur la priorité belge, qui ne laissera pas discuter les sanctions militaires et les garanties résultant du Traité et qui ne consentira à participer à une conférence internationale, qu'à la condition du maintien de la priorité française pour ses régions dévastées et que des garanties préalables soient demandées aux délégués de la Russie.



M. BRIAND A LA TRIBUNE

sier et enfin M. Aristide Briand. De nombreux députés lui serrent la main.

On remarque que les tracés de l'extrême-gauche sont à peu près vides.

LA SÉANCE

M. R. Péro ouvre la séance à 13 h. 10. Le procès-verbal est adopté après rectification de M. André Lefèvre qui déclare avoir voté pour le renvoi de la séance de mardi à aujourd'hui.

Discours de M. Raoul Péret

En prenant possession du fauteuil présidentiel, est après lui, à la Chambre, M. Raoul Péret a prononcé le discours suivant : Mes chers collègues,

Souffrez qu'avant tout, je remercie d'abord M. Jules Sigisfred, d'avoir bien voulu présider à la remise de nos travaux. Nous honorons en lui, en même temps que l'un des fidèles gardiens de la tradition républicaine, le fils toujours vaillant de notre noble terre d'Alsace, à laquelle la France a subi de graves atteintes et de son cœur. Le bureau tout entier vous exprime ses sentiments de gratitude, mais celui qui parle aujourd'hui, en son nom, vous doit une reconnaissance particulière, votre confiance dont il se sent si profondément honoré, lui est inamoviblement précieuse, il s'efforcera de la justifier.

Il me sera permis de rappeler le labeur obstiné qui, au cours de ces derniers mois, a permis de voter le budget de 1922, à l'heure où la première fois depuis quinze ans, les recours aux douzaines provisoires.

Nous aurons, d'ailleurs, à perfectionner encore nos méthodes. Il est indispensable que le Parlement, dans ses commissions d'affaires et se précise, qu'une rigoureuse préparation des textes abrège le plus possible la discussion publique.

Faisant allusion aux plus pressantes de nos difficultés, notre doyen exprimait, hier, sa foi dans les destinées de la patrie. Nous retenons ces paroles d'une tribune de l'indivisible redressement de la justice à subi de graves atteintes en 1910, mais cet optimisme ne doit pas nous masquer les dangers de la situation actuelle. L'œuvre nous apparaît celle de troublantes incertitudes. Les peuples à la recherche d'un remède souverain qui doit guérir tous les maux de la guerre, observent avec une érudite méfiance, et se méfient, d'une manière inquiétante sur les rapports internationaux. L'œuvre nous apparaît celle de troublantes incertitudes. Les peuples à la recherche d'un remède souverain qui doit guérir tous les maux de la guerre, observent avec une érudite méfiance, et se méfient, d'une manière inquiétante sur les rapports internationaux.

Il ne sera permis de rappeler le labeur obstiné qui, au cours de ces derniers mois, a permis de voter le budget de 1922, à l'heure où la première fois depuis quinze ans, les recours aux douzaines provisoires.

Nous aurons, d'ailleurs, à perfectionner encore nos méthodes. Il est indispensable que le Parlement, dans ses commissions d'affaires et se précise, qu'une rigoureuse préparation des textes abrège le plus possible la discussion publique.

Faisant allusion aux plus pressantes de nos difficultés, notre doyen exprimait, hier, sa foi dans les destinées de la patrie. Nous retenons ces paroles d'une tribune de l'indivisible redressement de la justice à subi de graves atteintes en 1910, mais cet optimisme ne doit pas nous masquer les dangers de la situation actuelle. L'œuvre nous apparaît celle de troublantes incertitudes. Les peuples à la recherche d'un remède souverain qui doit guérir tous les maux de la guerre, observent avec une érudite méfiance, et se méfient, d'une manière inquiétante sur les rapports internationaux.

Il ne sera permis de rappeler le labeur obstiné qui, au cours de ces derniers mois, a permis de voter le budget de 1922, à l'heure où la première fois depuis quinze ans, les recours aux douzaines provisoires.

Nous aurons, d'ailleurs, à perfectionner encore nos méthodes. Il est indispensable que le Parlement, dans ses commissions d'affaires et se précise, qu'une rigoureuse préparation des textes abrège le plus possible la discussion publique.

« ET MAINTENANT A D'AUTRES ! », conclut le Président du Conseil, qui donne sa démission.

MM. de la Ferronnays, Dancloux et Lacotte interrompent vivement à droite.

M. de la Ferronnays. — Vous pourriez prendre des renseignements pour les données de la situation. M. Briand. — C'est un fait. Il y a une majorité, pour après examen, modifier les états de paiement.

M. Dauder. — C'est déplorable! M. Raoul Péret. — Alors, vous ne laissez pas M. le Président du Conseil s'expliquer? M. Briand, adressé à la tribune du Président, attend que le caduc soit revenu sur les bancs où sa dernière déclaration est commentée.

M. Raoul Péret. — Ecoutez jusqu'au bout M. le Président du Conseil, après vous répondre. M. Briand. — Il n'y a pas de question de gouvernement. Écoutez au moins où se sont les choses. C'est précisément parce qu'il paraissait impossible d'éviter cette situation de détail, que le gouvernement français s'est préoccupé de sauvegarder ses intérêts.

M. Briand. — Si les états de paiement de 1922 étaient modifiés, quelles garanties aurions nous, que la situation ne soit pas la même en 1923?

« Non, nous dit : Nous, France, étant donné ce que nous avons souffert, la position de nos finances, notre situation morale, nous ne pouvons pas admettre que l'année 1922 nous préjugeât même d'un centime. S'il est établi des états de paiement différents, nous exigeons que soient prises des garanties par un contrôle qui oblige l'Allemagne à faire le geste qu'elle n'a pas fait jusqu'ici. »

« Des discussions ont été engagées, à Cannes, de la manière la plus cordiale, la plus fraternelle. Ce qui est certain et je le dis à la Chambre, c'est que s'élevaient des questions de principe. La France ne perd pas un centime de son dû. Elle touche exactement la totalité de son dû, au moment dit, l'Angleterre fait une grande partie du sacrifice, nos amis Belges, et nous les en remercions cordialement, font un geste de même nature. »

M. de Magallon. — Tant pis (Exclamation). M. Raoul Péret. — L'Allemagne, le Président s'explique que des renseignements sont en cours de recueillement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

MM. de la Ferronnays, Dancloux et Lacotte interrompent vivement à droite.

M. de la Ferronnays. — Vous pourriez prendre des renseignements pour les données de la situation. M. Briand. — C'est un fait. Il y a une majorité, pour après examen, modifier les états de paiement.

M. Dauder. — C'est déplorable! M. Raoul Péret. — Alors, vous ne laissez pas M. le Président du Conseil s'expliquer? M. Briand, adressé à la tribune du Président, attend que le caduc soit revenu sur les bancs où sa dernière déclaration est commentée.

M. Raoul Péret. — Ecoutez jusqu'au bout M. le Président du Conseil, après vous répondre. M. Briand. — Il n'y a pas de question de gouvernement. Écoutez au moins où se sont les choses. C'est précisément parce qu'il paraissait impossible d'éviter cette situation de détail, que le gouvernement français s'est préoccupé de sauvegarder ses intérêts.

M. Briand. — Si les états de paiement de 1922 étaient modifiés, quelles garanties aurions nous, que la situation ne soit pas la même en 1923?

« Non, nous dit : Nous, France, étant donné ce que nous avons souffert, la position de nos finances, notre situation morale, nous ne pouvons pas admettre que l'année 1922 nous préjugeât même d'un centime. S'il est établi des états de paiement différents, nous exigeons que soient prises des garanties par un contrôle qui oblige l'Allemagne à faire le geste qu'elle n'a pas fait jusqu'ici. »

« Des discussions ont été engagées, à Cannes, de la manière la plus cordiale, la plus fraternelle. Ce qui est certain et je le dis à la Chambre, c'est que s'élevaient des questions de principe. La France ne perd pas un centime de son dû. Elle touche exactement la totalité de son dû, au moment dit, l'Angleterre fait une grande partie du sacrifice, nos amis Belges, et nous les en remercions cordialement, font un geste de même nature. »

M. de Magallon. — Tant pis (Exclamation). M. Raoul Péret. — L'Allemagne, le Président s'explique que des renseignements sont en cours de recueillement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

Le Président du Conseil fait ressortir les avantages que nous retirons de la nouvelle combinaison pour le paiement des sommes de la dette. C'est une difficulté de 400 millions réduite à notre avantage.

« Oh! je suis bien, dit M. Briand, que les questions de détail sont exploitées contre le gouvernement et qu'il est difficile de les faire passer au Parlement. (Applaudissements.)

pareils problèmes que les hommes politiques dignes de ce nom se sont appelés à prendre leurs responsabilités. J'ai pris les miennes. Je ne puis considérer que j'aie eu toute l'autorité désirable pour parler au nom de la France, mais... Le Président du Conseil fait de la main un geste de découragement qui se prolonge longtemps.

« Je n'ai pas le droit d'aller à un tel poste de combat si je n'ai pas la certitude de ne pas recevoir un coup de poignard. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Le Président du Conseil doit avoir une autorité complète, indique-t-il.

« Je ne puis pas dire que je suis entouré de la force morale nécessaire. Mouvements, sur tous les bancs, j'ai senti de suite que je n'étais pas entouré de toute la confiance. (Vives protestations au centre et à gauche.)

M. Briand. — Ils prétendaient vous aider. (Rires à gauche.)

M. Briand. — Je persiste à croire utiles les pourparlers avec nos alliés. (Applaudissements au centre.)

« Le Président du Conseil demande que le tribunal en enquêtant sur un nouveau geste de désobéissance, mais les trois quarts de la Chambre l'approuvent. »

M. Briand et les ministres se retirent

M. Briand regagne son banc. De nombreux députés du centre et de gauche, debout, l'approuvent, puis à la surprise générale, M. Briand se rend à son banc pour prendre sa serviette. Il se dirige vers la sortie, suivi de tous les ministres. De nombreux députés à gauche et au centre continuent à applaudir. Les socialistes crient : « Dissolution! Dissolution! »

M. Raoul Péret. — À la séance et la séance à midi prochain, au milieu de l'émotion intense de l'Assemblée. Il est 16 h. 40.

M. Briand et les ministres se retirent

M. Briand regagne son banc. De nombreux députés du centre et de gauche, debout, l'approuvent, puis à la surprise générale, M. Briand se rend à son banc pour prendre sa serviette. Il se dirige vers la sortie, suivi de tous les ministres. De nombreux députés à gauche et au centre continuent à applaudir. Les socialistes crient : « Dissolution! Dissolution! »

M. Raoul Péret. — À la séance et la séance à midi prochain, au milieu de l'émotion intense de l'Assemblée. Il est 16 h. 40.

M. Briand et les ministres se retirent

M. Briand regagne son banc. De nombreux députés du centre et de gauche, debout, l'approuvent, puis à la surprise générale, M. Briand se rend à son banc pour prendre sa serviette. Il se dirige vers la sortie, suivi de tous les ministres. De nombreux députés à gauche et au centre continuent à applaudir. Les socialistes crient : « Dissolution! Dissolution! »

M. Raoul Péret. — À la séance et la séance à midi prochain, au milieu de l'émotion intense de l'Assemblée. Il est 16 h. 40.

M. Briand et les ministres se retirent

M. Briand regagne son banc. De nombreux députés du centre et de gauche, debout, l'approuvent, puis à la surprise générale, M. Briand se rend à son banc pour prendre sa serviette. Il se dirige vers la sortie, suivi de tous les ministres. De nombreux députés à gauche et au centre continuent à applaudir. Les socialistes crient : « Dissolution! Dissolution! »

M. Raoul Péret. — À la séance et la séance à midi prochain, au milieu de l'émotion intense de l'Assemblée. Il est 16 h. 40.